

LGV PARIS-BORDEAUX

LE COMBAT DES PETITES COMMUNES

Le week-end dernier, les représentants de 175 communes, dont 17 d'Indre-et-Loire, se sont réunies à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers dans la Vienne. Le but : se mettre d'accord pour défendre ensemble leurs intérêts face à la construction de la future ligne LGV Paris-Bordeaux, dont les travaux devraient commencer fin 2016. C'est l'entreprise Liséa, une filiale du groupe Vinci, qui a été chargée de ce vaste chantier dont le budget est estimé à environ sept milliards d'euros. Les revendications des petites communes portent sur quatre points principaux :

- 1. Le FST.** Ce Fond de solidarité territoriale est estimé à 100.000 € du kilomètre de rail. Il servira à financer des projets pour compenser les dégâts économiques et environnementaux dus à la construction de la ligne. Le problème : les communes doivent quand même sortir 20 % de la somme et impossible, selon elles, d'augmenter les impôts. Plus grave encore : elles n'ont pas la main sur les projets à financer et sont obligées de passer devant une commission pour justifier ce FST.



Les communes traversées par la future LGV se battent désormais ensemble. (Photo Philippe Nominé)

- 2. La redevance.** Les communes souhaitent obtenir une taxe de 10.000 € annuels par kilomètre de rail, afin de financer d'autres projets d'infrastructures pendant le fonctionnement de la LGV. L'incidence sur le prix des billets : 0,26 euro sur un Paris-Bordeaux.
- 3. Le périmètre d'expropriation.** Il est de 25 mètres. C'est-à-dire qu'à cette distance, les maisons seront rachetées par Réseau ferré de

France. D'après les communes, ce périmètre n'est pas assez souple. Certains de leurs habitants ne souhaitent pas partir quand d'autres placés plus loin voudraient s'en aller.

- 4. Les ouvrages d'art.** Les communes veulent s'assurer que toutes les œuvres construites à l'occasion des travaux seront ensuite entretenues par Réseau ferré de France. Pour l'instant, les réponses sont floues.